Sommaire

Le mot du Maire…….. p 1
Infos pratiques…… p 2
Démarches administratives……..p 3
Etat civil……...p 3
Les finances…… p 4 - 6
Les projets…….... p 7 - 8
Flash infos……... p 9-10
Le SIVOS…… p 11
Les écoles…… p 12-13
Les associations……... p 14-19
Nouveaux services …… p 20
La page détente……..…… p 21
Infos diverses …… p 22-23
L'artisanat ou autres activités ……p 24

Le mot du Maire

Cette drôle d'année 2020 s'achève…Elle n'a vraiment pas été comme les autres! Cette pandémie sournoise et sans précédent continue de bousculer nos habitudes, elle ruine l'économie et anéantit toute l'humanité.

Rien ne va plus comme on le souhaite…Les réalités actuelles liées à la crise sanitaire nous ont privés de ces belles rencontres familiales pleines de joie et d'allégresse. Ainsi notre merveilleuse fête de Noel avec les enfants des écoles et notre cérémonie des vœux n'ont pas été permises elles aussi et nous le regrettons!

Il est bien difficile de garder un enthousiasme éclatant, mais pour autant devons-nous baisser les bras? Nous avons envie de voir surgir une lumière d'espoir…Faisons confiance à la médecine et nous retrouverons les jours meilleurs!

2021, derrière son masque, ne montre pas son bout de nez mais elle nous regarde, rassurée par la solidarité et le civisme de chacun de nous.

Protégeons-nous en cultivant le respect, la générosité et nous récolterons la réussite et le bien être!

Continuons à construire ensemble, mais autrement, une meilleure année 2021!

Toute l'équipe municipale se joint à moi, pour vous adresser nos vœux les plus chaleureux!

Bonne et heureuse Année à tous ! *Danielle Giraudeau*

Infos pratiques

Mairie de Fontaines d'Ozillac

2 Rue Saint laurent
17500 Fontaines d'Ozillac
Tél : 05.46.70.67.45
fontaines-ozillac@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture au public
Mardi de 9 h 00 à 13h00
et de 14h00 à 17 h 30
Vendredi de 9 h 00 à 13 h00
Permanence de Mme Le Maire sur RDV
tel : 0687329291

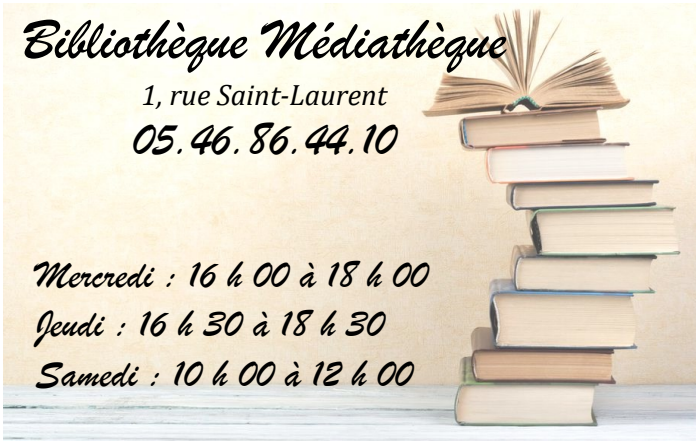

DECHETS

Des bacs de regroupement sont à votre disposition 7 jours sur 7, dans chaque village.
A partir du 10/01/2021 en même temps que l'extension des consignes de tri, transmise par la CDCHS, les collectes s'effectueront **tous les 10 jours** selon le calendrier joint.

Pour tous les autres déchets : déchèteries de Guitinières et de Montendre.

Calendrier 2021 des collectes

Fontaine D'Ozillac / St-Médard / Mortiers / Léoville / Chaunac / Vibrac / Bran / Messac / Vanzac

ORDURES MENAGERES à partir de 13h | SACS JAUNES à partir de 13h | FERIE non collecté | A compter du 11 Janvier 2021 | Retrouver toutes les informations sur www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V 53	1 L 5	1 L 9	1 J 13	1 S 17	1 M 22	1 J 26	1 D 30	1 M 35	1 V 39	1 L 44	1 M 48
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L 31	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L 18	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L 1	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L 40	4 J	4 S
5 M	5 V	5 V	5 L 14	5 M	5 S	5 L 27	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L 36	6 M	6 S	6 L 49
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L 23	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L 6	8 L 10	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L 45	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L 32	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L 19	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L 2	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L 41	11 J	11 S
12 M	12 V	12 V	12 L 15	12 M	12 S	12 L 28	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L 37	13 M	13 S	13 L 50
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L 24	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L 7	15 L 11	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L 46	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L 33	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L 20	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L 3	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L 42	18 J	18 S
19 M	19 V	19 V	19 L 16	19 M	19 S	19 L 29	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L 38	20 M	20 S	20 L 51
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L 25	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L 8	22 L 12	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L 47	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L 34	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L 21	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L 4	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L 43	25 J	25 S
26 M	26 V	26 V	26 L 17	26 M	26 S	26 L 30	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L 39	27 M	27 S	27 L 52
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L 26	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V		29 L 13	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L 48	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L 35	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 M		31 L 22		31 S	31 M		31 D		31 V

ALLEMENT Corinne	07.88.53.16.59
BRANCO Isabelle	06.73.61.77.95.
FAURE Christine	05.46.70.69.69
FOUQUET Sandrine	05.46.49.76.62
FRICONNET Marie	06.49.70.54.87
JEANNEAU Sonia	05.46.04.07.47

Démarches administratives

Tous les jeunes (*filles et garçons*) de nationalité française doivent se présenter pour se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.
Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens (*CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, Permis de conduire*….).
Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que ***l'inscription des jeunes sur les listes électorales***.

⇨ se munir du livret de famille des parents

Inscriptions sur les listes électorales.

Nous vous rappelons qu'il est maintenant possible de s'inscrire sur les listes électorales à tout moment de l'année
Désormais, la personne qui s'inscrit jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin pourra voter (loi applicable à partir du 1er janvier 2019)
Les inscriptions peuvent se faire directement en mairie ou via le site : service-public.fr.

Pour toute nouvelle demande ou renouvellement, vous devez vous adresser à la police municipale de Jonzac sur RDV au 05.46.48.54.35 ou sur RDV à la mairie de Montendre.

Etat civil

Sincères félicitations aux parents de :

* *Nélio BERNARD, né le 1er Octobre 2020 (3, le Pradier)*
* *Margo CORBIN, née le 25 Décembre 2020 (Fief du Breuil)*

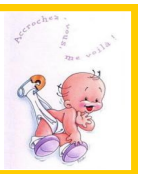

Meilleurs vœux de bonheur à :

- Lyse et Alexandre PAULAIS (3, chez Savarit)
- Carole et Nicolas LECLERC (4, chez Menaud)

Bienvenue à ces nouveaux habitants :

* *Mme Emmanuelle JAVELLE (5, chez Cadiot)*
* *Melle Chloé CHAINTRIER (10 Barbegilet)*
* *Mr et Mme TLOUZEAU (1 chez Benantier)*
* *M. Mickaël NEZEREAU et Mme DAMIR (5, le Portail rouge)*
* *Mme et M. Michel PONGY (1, Chez Garnier)*

Les finances - Budget 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Articles	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*
60611	Eau et assainissement	2 200,00	1 775,13
60612	Energie - Electricité	23 000,00	22 897,70
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	116,40
60621	Combustibles	300,00	367,10
60622	Carburants	7 000,00	4 400,66
60623	Alimentations	14 000,00	13 527,59
60624	Produits de traitement	500,00	476,29
60631	Fournitures d'entretien	1 800,00	2 029,27
60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	1 597,50
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	2 588,77
60636	Vêtements de travail	500,00	227,59
6064	Fournitures administratives	800,00	911,24
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	1 350,00	1 459,67
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00	3 201,15
6135	Locations mobilières	4 000,00	2 994,67
61521	Terrains	1 000,00	550,00
615221	Bâtiments publics	8 000,00	6 353,79
615228	Autres bâtiments	5 000,00	3 437,09
615231	Voiries	14 000,00	15 840,28
615232	Réseaux	500,00	0,00
61551	Matériel roulant	12 000,00	11 953,12
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	1 536,90
6156	Maintenance	5 000,00	4 343,01
6161	Multirisques	9 000,00	9 513,09
6182	Documentation générale et technique	190,00	183,40
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	154,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	1 452,50
6226	Honoraires	300,00	215,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	841,15
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	139,20
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	2 659,63
627	Services bancaires et assimilés	200,00	2,06
6281	Concours divers (cotisations...)	3 700,00	3 068,75
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	336,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	6 527,00
6218	Autres personnel extérieur	0,00	5 302,69
6332	Cotisations versées au FNAL	150,00	83,99

DEPENSES

6336	Cotisations au centre national et CNFPT	2 000,00	1 290,92
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	400,00	251,81
6411	Personnel titulaire	80 000,00	74 229,24
6413	Personnel non titulaire	30 000,00	21 001,49
6451	Cotisations à l'URSSAF	17 000,00	16 658,18
6453	Cotisations aux caisses de retraite	21 000,00	19 195,65
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 500,00	851,10
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 600,00	6 578,89
6456	Versement au FNC du supplément familial	940,00	936,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	300,00	228,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	273,60
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	230,00
6488	Autres charges	0,00	36,00
739221	FNGIR	11 735,00	11 735,00
6531	Indemnités	21 000,00	16 984,57
6533	Cotisations de retraite	700,00	713,43
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00
6553	Service d'incendie	4 600,00	4 538,98
65548	Autres contributions	45 000,00	42 953,25
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	640,00	740,00
65888	Autres	5,00	1,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00	5 896,75
022	Dépenses imprévues	6 600,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	126 020,00	0,00
	Total général :	535 030,00	358 387,56

RECETTES

Articles	Désignation	Total Budget	Réalise
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	800,00	653,70
7021	Ventes de récoltes	500,00	2 129,59
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	150,00	196,87
70323	Redevance d'occupation du dom.public communa	2 800,00	2 977,12
7062	Redevances & droits des serv. à caractère culturel	100,00	111,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseigneme	14 000,00	10 871,15
70878	par d'autres redevables	14 000,00	15 833,85
73111	Taxes foncières et d'habitation	133 241,00	133 096,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	5 395,00	5 395,00
73221	FNGIR	0,00	977,00
73223	Fds de péréquation des ress com et intercom	10 000,00	13 723,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	10,00	0,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	30 000,00	52 665,29
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncièr	2 614,00	2 764,00
7411	Dotation forfaitaire	44 378,00	44 378,00
74121	Dotation de solidarité rurale	56 786,00	56 786,00
74127	Dotation nationale de péréquation	21 686,00	21 132,00
742	DotationS aux élus locaux	3 033,00	3 033,00
744	FCTVA	1 940,00	1 942,39
74718	Autres	84,00	186,43
748311	Compensations pertes de bases d'imposit. à la CE	0,00	7 512,00
74833	Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&(	404,00	404,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	15 704,00	15 704,00
7484	Dotation de recensement	0,00	983,00
752	Revenus des immeubles	55 000,00	67 034,22
7588	Autres produits divers de gestion courante	1,20	2,20
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	12,00	11,78
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	4 300,92	7 281,41
7788	Produits exceptionnels divers	103,00	103,45
002	Excédent de fonctionnement reporté	117 987,88	117 987,88
	Total général :	535 030,00	585 875,33

Les finances - Budget 2020

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Articles	Désignation	Total Budget	Réalise
1641	Emprunts en euros	93 611,86	93 608,94
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,57	0,00
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 500,00	3 999,78
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00	0,00
2111	Terrains nus	12 100,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	66 500,00	59 467,62
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 108,00	3 108,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 700,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 950,00	2 739,83
2313	Constructions	74 100,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	7,00	7,00
001	Déficit d'investissement reporté	151 900,57	151 900,57
	Total général :	429 478,00	314 831,74

RECETTES

Articles	Désignation	Total Budget	Réalise
10222	FCTVA	9 929,64	9 929,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	151 900,57	151 900,57
1323	Départements	37 620,00	1 557,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	32 000,00	4 372,16
1641	Emprunts en euros	70 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 007,79	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	126 020,00	0,00
	Total général :	429 478,00	167 759,37

Les projets Réalisés

La salle des fêtes

Les travaux de rénovation thermique, phonique et d'économie d'énergie sont achevés.

- Le plafond a été rehaussé et isolé,
- Le système de chauffage et d'éclairage ont été remplacés,
- Les peintures ont été refaites

AVANT ET PENDANT LES TRAVAUX

ET MAINTENANT ....

Coût total des travaux : 58 573.36 €

- Subvention acquise de l'Etat : 14 573.84 €
- Subvention acquise du Département : 19 432.00 €
- FCTVA : 7 026.00 €

Coût final pour la commune : 17 541.52 €

Dans l'attente de vous la présenter très prochainement (selon les conditions sanitaires)

Les projets à réaliser

Les gîtes du Moulin de Reignier

- ✓ **Mise aux normes du dispositif d'assainissement.**
- ✓ **Création d'un wc extérieur**
- ✓ **Nettoyage des toitures**
- ✓ **Mise en place de tables de pique-nique sur l'île**

Coût prévu : 55 338.23 € TTC
Subventions acquises : (DETR et Conseil Départemental)
Les travaux seront réalisés au printemps 2021

Travaux à la « Résidence des Halles »

* Rénovation d'une salle de bain (log n° 2)
* Changement de 2 vélux (log n°1)et d'une porte (log n°3)

Subvention acquise:(Conseil Départemental)
Les travaux seront réalisés début 2021

Bibliothèque

* Renouvellement de tout le matériel informatique

Coût prévu : 1 696.00 € (matériel, installation, paramétrage…)

Subvention acquise: (Conseil Départemental)

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

La réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, pour notre commune, a débuté grâce aux chargés de mission de la Communauté des Communes de Haute Saintonge. Une visite sur le terrain et une première étude ont été faites en Octobre 2020 . Le document final sera proposé début 2021.

Plan Local d'Urbanisme

Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport …Le PLU sera approuvé début 2021.

SITE INTERNET

Le site Internet se prépare. Il verra le jour courant 2021.

Les projets à l'étude

Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et création d'un « City Park » (parc multisports).

TELETHON

Un bel élan de solidarité !

90 cyclamens, présentés sur un beau stand préparé et décoré par les enfants des écoles, ont été vendus au profit du Téléthon.
700.00 € ont été reversés à l'AFM.

Merci à tous.

NOËL À FONTAINES

Des échelles décorées, rustiques et naturelles ont illuminé et apporté un peu la magie de Noël dans les rues de Fontaines….

Noël dans la forêt

Le petit marché des écoles réservé seulement aux parents d'élèves en raison de la crise sanitaire.

INCIVILITÉS

VOISINS VIGILANTS

Des actes de vandalisme regrettable ont été constatés depuis quelques mois …..

(deux sonnettes aux écoles, des panneaux de rue, des boites aux lettres ont été arrachés…)

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fourni des indices…

Restons toujours vigilants et n'hésitez pas à signaler tout acte suspect...

Flash infos

Aide exceptionnelle d'urgence, de solidarité, aux communes du Pays Niçois suite à la Tempête ALEX

La Commune de Fontaines d'Ozillac s'est associée à l'élan de Solidarité lancé par l'Association des Maires de la Charente-Maritime en versant une aide financière de 150 € aux communes sinistrées.

Les haies champêtres de notre commune

En 2003, la Commune a planté dans le cadre des travaux connexes du 2ème remembrement, 3 km 800 de haies .
Ceci pour apporter une meilleure qualité paysagère à notre campagne mais aussi pour protéger la bio diversité, le gibier… et établir un écran face aux grands vents.
Celles-ci ont une emprise de 3 mètres, il est donc nécessaire de les entretenir et de respecter leurs limites.
Nous remercions tous les riverains pour leur grande vigilance.

Une haie bien respectée !

Nouveau à l'épicerie « Chez Sophie »

L'épicerie chez Sophie vous propose en plus, sur commande :
- des quiches, des croque-monsieurs, des lasagnes…..
Tél : 05.46.48.46.08.

Nouveau

Nouveaux horaires durant le couvre-feu :
Ouvert sans interruption de 8h à 18h (sauf lundi après-midi et mercredi toute la journée)

Mobilisons-nous pour soutenir nos 2 services de proximité !!

Une céramiste à Fontaines d'Ozillac

Nouvellement installée à Fontaines-d'Ozillac avec sa famille, Emmanuelle JAVELLE développe son activité de céramiste au sein de la commune. Journaliste et auteur, elle poursuit son chemin de reconversion abordé il y a un an, en se formant notamment aux côtés de Mongi, le potier des Ateliers de la Corderie à Jonzac.

C'est avec un immense plaisir qu'elle inscrira son Atelier Javelle dans la vie de la commune. Ses premières créations s'inspirent notamment des ondulations de l'eau, si présente sur le territoire.

Photographie de Colette MACINTOS

Où se faire vacciner contre la COVID 19 en Haute Saintonge

JONZAC, MONTLIEU LA GARDE, PONS :
RDV : 05.17.24.03.48.

Ou sur le site doctolib :
https://www.doctolib.fr/hopital-public/haute-saintonge/centre-de-vaccination-covid-19-haute-saintonge

La Mairie reste à votre disposition pour vous apporter son aide

Cette année, la Commune offrira des étrennes à ses aînés pour leur apporter son soutien et un peu de réconfort...

S.I.V.O.S. de Fontaines d'Ozillac et Ozillac

S.I.V.O.S.
Fontaines d'Ozillac et Ozillac
2 Rue Saint Laurent
17500 Fontaines d'Ozillac
☎ 05 46 70 67 45
sivosfontaines.ozillac@orange.fr

GARDERIE

A COMPTER DE NOVEMBRE 2020

HORAIRES :

Le matin : de 7h 30 à 8h 45
Le soir ...: de 16h 45 à 19h 00

TARIF :

Le tarif horaire reste inchangé : 1.40 € l'heure

(Facturation faite au ¼ d'heure soit 0.35 € les 15 minutes)

Toute garderie commencée est due

Tarif hebdomadaire :

- 1 enfant : 8.40 € (pour 6 heures de garderie et plus)
- 2 enfants : 11.20 € (pour 8 heures de garderie et plus)
- 3 enfants : 14.00 € (pour 10 heures de garderie et plus)

GOÛTER : 0.50 €
Exceptionnellement, pas de goûter durant cette période de crise sanitaire
Chaque parent doit prévoir un goûter

Le SIVOS vous adresse ses meilleurs vœux pour 2021 et vous assure de tout son soutien en cette période chahutée par les aléas de cette crise sanitaire.

La Présidente
Mme Jennifer DIAS

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

Spectacle « Pierre et le loup » au petit théâtre de Jonzac

Avant de partir en vacances d'automne, nous avons assisté à un joli spectacle musical au petit théâtre de Jonzac. Il s'agissait de « Pierre et le loup », joué par les professeurs de musique de l'école des arts.
Les enfants connaissaient l'histoire, ils savaient quels instruments représentaient les différents personnages, ils ont pu les découvrir en vrai !
C'était aussi l'occasion de découvrir ce bel endroit qu'est le petit théâtre.

Les élèves ont chanté la Marseillaise au monument aux morts

Ils ont décoré le stand du téléthon de la commune en décembre

mais surtout ils ont préparé NOËL !!!

Les élèves ont créé des objets de noël pour les vendre au petit marché de l'école le vendredi 18 décembre. Ils ont collé, assemblé, découpé, décoré, peint, modelé, roulé...et surtout ils y ont mis tout leur cœur pour offrir de jolies choses à leur famille !

L'ECOLE SOUHAITE A TOUS LES HABITANTS DE FONTAINES D'OZILLAC DE BELLES FÊTES ET UNE BONNE ANNEE 2021 !!!

Les associations

L'A.P.E. (Association des Parents d'élèves de Fontaines d'Ozillac & d'Ozillac)

Au sein de nos écoles, l'APE a pour but d'assurer la participation au financement des sorties scolaires et animations diverses .

L'APE est un groupe de parents d'élèves bénévoles qui propose diverses animations tout au long de l'année de façon à pouvoir assurer le meilleur soutien financier possible aux enfants et leur permettre ainsi de faire de nombreuses activités : spectacle de noël, sorties de fin d'année, achat de matériel pédagogique…

Cette année est un peu particulière comme chacun le sait, cependant nous avons organisé une vente de chocolats de Noël et travaillons pour des projets futurs, réalisables en respectant les restrictions sanitaires.

Lors de l'assemblée générale nous avons élu un nouveau bureau :
Mme MOURIER Agnès, présidente
Mme VOCHE Carole, trésorière
Mme PUBLIE Julie, secrétaire.

Nous encourageons tous les parents d'élèves qui le souhaitent à nous rejoindre pour participer avec nous dans la bonne humeur à la vie scolaire de nos enfants.

Les associations

La bibliothèque

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

2020, une année littéraire pas comme les autres : marquée par la pandémie et qui a causé des fermetures temporaires, puis des réouvertures aménagées de la bibliothèque.

Nous avons proposé un drive et un portage à domicile durant les fermetures.

Les mesures sanitaires sont toujours en vigueur : mise en quarantaine des ouvrages, gel hydro alcoolique, masque obligatoire et une personne à la fois dans les locaux.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que vous puissiez continuer à lire et découvrir nos nouveautés.

Voici notre sélection :

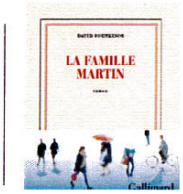

✓ **Horaires d'ouverture habituels**

MERCREDI de 16H00 à 18H00,
JEUDI de 16H30 à 18H30.
SAMEDI de 10H00 à 12H00.
Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés suivant l'évolution de la crise sanitaire.
Pour le moment, la bibliothèque n'ouvre que les jeudis et samedis.

✓ **Inscription et prêt** :

L'inscription est gratuite pour les enfants. Une cotisation de 3€ par an est demandée par adulte.

Le prêt des livres est de 3 semaines et d'une semaine pour les CD et DVD.

Le portage des livres à domicile se poursuit.

Nous trouver, nous contacter :

1 Rue ST Laurent
17500 FONTAINES D'OZILLAC
05 46 86 44 10
bib.fontainesozillac@wanadoo.fr

A VOS AGENDAS :
Spectacle « Chocolat Littéraire » pour les maternelles Jeudi 27 mai à 10h

Une très belle année 2021 à tous, pleine de bonheur, de joie partagée, sans oublier la bonne santé et de bonnes lectures.

SOIRÉES MUSICALES

En Val de de Seugne

SOIRÉES MUSICALES

ÉGLISE SAINT-MARTIN 21>28 août 2020

FONTAINES D'OZILLAC

Notre décision de maintenir les soirées musicales a été couronnée de succès ; en effet, malgré les contraintes sanitaires et une jauge limitée, le public a pu apprécier les 5 concerts de la programmation.

Vendredi 21 août 21H

Quatuor vocal ADAM

Dimanche 23 août 18H

Emmanuelle BERTRAND

Mardi 25 août 18H

Piano Solo et à quatre mains

Elena ROZANOVA

Xénia MALIAREVITCH

Mardi 25 août 21H

Victoire de la Musique 2020

Gabriel PIDOUX

Vendredi 28 août 21H

Cordes classiques

David PETRLIK

Aurélien PASCAL

Grégoire VECCHIONI

Site internet www.festival-valdeseugne.fr

Pensez à consulter notre page ***Facebook*** :https://fr-fr.facebook.com/musiquevaldeseugne

Lien ***instagram*** : @festival_valdeseugne

La Croisée des chemins

Malheureusement, nous sommes toujours plongés dans cette crise sanitaire qui nous prive de toutes nos rencontres et nos manifestations. Cependant nous vous adressons nos meilleurs vœux en gardant l'espoir de pouvoir nous rassembler très prochainement.

La Présidente
Mme Jacqueline INGREMEAU

Foyer Rural

Le Foyer Rural vous souhaite une bonne et heureuse année en espérant nous retrouver dans nos prochaines manifestations .

L'Amicale Fontainoise de Pétanque

L'amicale Fontainoise de pétanque souhaite à l'ensemble des habitants une bonne année ainsi et surtout une bonne santé.
L'assemblée générale aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 6 février à 16h** dans le respect des règles sanitaires et sous réserve de nouvelles contraintes.
Malheureusement, nous ne serons pas en mesure d'organiser un repas ni même un verre de l'amitié à l'issue de celle-ci.

Nous espérons pouvoir organiser un rassemblement aux beaux jours dès que les restrictions nous le permettrons.

Encore une fois bonne année et prenez soin de vous.

Le président
Nicolas Rousse

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

La cérémonie du 11 novembre très restreinte

Nous remercions les enfants des écoles et les enseignantes qui ont salué la mémoire des soldats disparus par leurs ribambelles de « petites mains de la Paix » accrochées autour du monument aux morts et par leur chant de la « Marseillaise », le vendredi 13 novembre.

ACCA FONTAINES D'OZILLAC

ACCA FONTAINES D'OZILLAC

Société de chasse "La Diane"

Activités prévues en 2021
sous réserve de confinement de la COVID 19

Vendredi 11 Juin : Assemblée Générale

Dates de clôture (campagne 2020 - 2021)

Gibier sédentaire

- Faisan : 31 Janvier
- Lapin et autres gibiers sédentaires : 28 Février

Autres Gibiers

Oiseaux de passage :
- Alouette des champs : 31 Janvier
- Caille des Blés : 20 Février
- Pigeon biset et colombin : 10 Février
- Pigeon ramier : 10 Février
- Bécasse des Bois : 20 Février
- Tourterelle des Bois : 20 Février
- Tourterelle turque : 20 Février
- Grive draine, musicienne, litorne, mauvis et merle noir : 10 Février

Divers

Les prochaines battues auront lieu les samedis et dimanches de Janvier et Février (renard, chevreuil dates non fixées)
Les chasseurs devront déposer en fin de campagne , au plus tard le 5 mars 2021, leurs carnets de prélèvements dans la boîte aux lettres du Président.

Les contrevenants paieront une amende de 15 €uros lors de la délivrance de la carte de chasse de la campagne suivante

BONNE ANNEE A TOUS

NOUVEAUX SERVICES LA PETITE FONTAINE

- POINT RELAIS PICKUP

chronopost colissimo dpd

- RECHARGES TELEPHONIQUES

SFR / ORANGE / BOUYGUES TELECOM

TOUS LES OPERATEURS, Y COMPRIS INTERNATIONAUX

- TIMBRES AMENDES ET TIMBRES FISCAUX

LA PETITE FONTAINE

8 LA GARE - FONTAINES-D'OZILLAC

SINCE 1995 La Petite Fontaine BAR-TABAC-JEUX

Made with PosterMyWall.com

La page détente

Cuisine :

Recette de la galette des rois

Ingrédients :
2 pâtes feuilletées
150 g d'amandes en poudre
120 g de sucre en poudre
2 jaunes d'œufs—3 blancs d'oeufs
80 g de beurre
Vanille en poudre

Travailler le sucre avec le beurre ramolli et la vanille.
Ajouter les amandes en poudre.
Battre les blancs en neige très ferme et les incorporer au mélange.
Mettre une pâte feuilletée sur la plaque de four et étaler la pâte d'amande.
Recouvrir la 2ème pâte feuilletée en collant les bords avec du lait.
Avec du lait et un peu de jaune d'œuf, dorer le dessus de la pâte.
Mettre au four à 180° pendant 20 minutes

Bonne dégustation !

Gourmandise :

Quatre oreilles traduisant les quatre saisons.
Cinquante deux dents pour toutes les semaines de l'année.
Vingt-quatre points comme les vingt-quatre heures de la journée.
L'allégorie du temps dit que nous pouvons en manger à toute heure de la journée et toute l'année….. Qui suis-je ?

La légende du « petit Lu » :
Vers 1886, Louis Lefèvre-Utile s'inspire de la forme du napperon à l'heure du thé pour dessiner le biscuit qui deviendra le véritable « petit beurre Lu » .
A la recherche du design idéal, il va même jusqu'à le transformer en allégorie du temps. (Citée ci-dessus)

Méditation :

Quand ce que vous pensez, ce que vous dites et ce que vous faites sont en harmonie, le **bonheur** vous appartient. GANDHI (1869-1948)

Lecture :

Coup de cœur d'une lectrice :

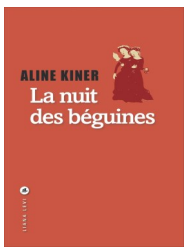

Livres que vous pouvez emprunter dans notre bibliothèque municipale

LE TRI, PETITS GESTES, GRANDS EFFETS

EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages se trient.

Tous les papiers
Emballages en plastique
Emballages métalliques
Emballages en carton

Des nouveautés vous attendent au verso

POINT DE REGROUPEMENT

VERRES

Bouteilles,
Pots
Bocaux en verre
SANS Bouchon, couvercle ou capsule

TEXTILES

Vêtements
Chaussures
Linge de maison

Propres et secs même usés
Chaussures par paire
(les attacher entre elle dans un sac bien fermé)

POINT RECYCLAGE

DECHETS BIODEGRADABLES

(Fermentescibles)

Epluchures de fruits et de légumes
Restes de repas
Coquilles d'œufs
Marc de café et sachets de thé
Déchets de jardin en petite quantité (Feuilles et fleurs mortes, tonte, taille)
Cendres froides
Sciures

Adressez-vous à la CDC de Haute-Saintonge

COMPOSTAGE

ORDURES MENAGERES

Plus grand chose dans mon sac noir !

Lingettes
Emballages sales
Couches
Vaisselle cassée

POINT DE REGROUPEMENT

DECHETS VOLUMINEUX

Cartons, Ferraille, Gravats, Végétaux, Bois, Encombrants divers, Mobiliers divers, Equipements électriques et électroniques

DECHETS TOXIQUES

Des particuliers uniquement

Bidons de pétrole, Peintures, Solvants, Produits acides, basiques, Bombes aérosols, Phytosanitaires, Filtres à huiles, Comburants, Batteries, Piles, Ampoules, Néons, Cartouches d'imprimantes, Films radiographiques, Huiles minérales et végétales

Un bac de dépôt est à votre disposition, s'adresser à l'agent de déchèterie

DÉCHÈTERIES

EN HAUTE-SAINTONGE, L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI SE MET EN PLACE

Maintenant, tous les emballages se trient

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS

CITEO CAP Cit'ergie

Déclarer un accident causé par un tiers

Un geste simple et citoyen, qui aide à préserver notre système de santé.

Qui est concerné ?

L'accident causé par un tiers est un accident dont tout le monde peut être victime et qui a été provoqué volontairement ou non, par un particulier, une entreprise ou une administration. La responsabilité de cette tierce personne est alors engagée.

Qu'est-ce qu'un accident causé par un tiers ?

Les cas d'accidents causé par un tiers peuvent être multiples :

- coups ou blessures volontaires ;
- morsures d'animal ;
- accident de la circulation ;
- accident sportif ;
- chute à cause d'un mauvais entretien de la voirie ;
- accident médical (blessure consécutive à une opération, infection contractée à l'hôpital…) ;
- enfant victime d'un accident scolaire ;
- accident provoqué par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleurs d'un balcon, d'une tuile ou d'une branche d'arbre…).

Où déclarer l'accident ?

L'accident doit être déclaré auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, mais également au médecin et autres professionnels de santé (pharmacien, kinésithérapeute, infirmier…) qui seront consultés pour les soins en rapport avec cet accident.

Comment déclarer un accident ?

- en se connectant au compte ameli (rubrique Mes démarches) ;
- ou en se connectant sur ameli.fr (rubrique Accident causé par un tiers) ;
- ou en appelant au 3646 (service gratuit + prix appel) ;
- ou en écrivant à la CPAM de Charente-Maritime - 55 rue de Suède - CS 70507 - 17024 LA ROCHELLE Cedex 1.

Pourquoi déclarer un accident ?

Déclarer un accident permettra à l'Assurance Maladie d'une part de prendre en charge la victime, mais également de se retourner vers la personne responsable ou sa compagnie d'assurance, afin d'obtenir les remboursements des frais engagés pour les soins liés à l'accident.

Grâce à cette démarche, l'Assurance Maladie recouvre chaque année près d'un milliard d'euros.
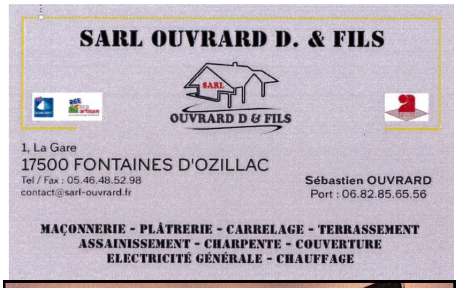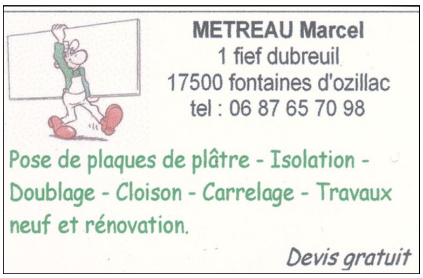
L'artisanat à Fontaines ou autres activités